VILLE DE CAROUGE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONTACT PRESSE
NICOLAS WALDER
CONSEILLER ADMINISTRATIF
N.WALDER@CAROUGE.CH
079 550 05 13

Carouge, le 8 janvier 2020

FORÊT DE PINCHAT: TRAVAUX DE SÉCURISATION ET DE REVITALISATION

La Ville de Carouge procédera cet hiver uniquement à l'abattage des arbres dangereux et/ou malades dans la forêt de Pinchat. En effet, au vu de la récupération politique que certain.e.s ont fait de ces travaux d'entretiens, il a été décidé de repousser à 2021, soit après les élections municipales, les différentes actions de revitalisation de cette forêt. Ces actions restent indispensables si l'on entend renforcer la résistance de cette forêt aux changements climatiques ainsi que ses qualités en matière de biodiversité.

Pour rappel, lors de la dernière séance du Conseil municipal de Carouge, ce dernier a voté un crédit en vue d'un entretien important à effectuer dans la forêt de Pinchat, cordon boisé étroit et en forte pente situé en milieu urbain.

Cette opération d'envergure vise les buts suivants :

- Revitaliser la forêt et stimuler la biodiverstié en supprimant les arbres mal enracinés et les zones d'ombre trop importantes pour permettre le meilleur développement de la végétation ;
- Assurer la sécurité en éliminant les arbres malades et/ou dangereux, notamment au vu des nombreux promeneurs et enfants (C.O. à proximité) circulant dans le secteur ;
- Favoriser la diversification des espèces afin d'accroitre la résistance de la forêt face aux changements climatiques;
- Préserver le plus possible la flore et la faune en limitant l'impact au sol des interventions à conduire.

Résultant d'une expertise méticuleuse menée en étroite collaboration avec l'association ForêtGenève et l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), cette intervention est conforme au plan de gestion forestier communal et fait partie d'une gestion responsable et durable du patrimoine arboré. Elle vise à favoriser le renouvellement de ce dernier et lui permet ainsi de conserver sa fonction « protectrice ».

L'intervention à effectuer vise uniquement à assurer la bonne vitalité de la forêt à long terme et donc le développement de la majeure partie des arbres qui sera conservée. Ceux qui feront l'objet d'un abattage ont été minutieusement identifiés par le garde forestier cantonal en tenant compte des essences sur ou sous-représentées au sein du peuplement, de manière à favoriser la biodiversité.

Les arbres qui prétéritent la biodiversité ou peuvent représenter un risque pour les usagers, principalement en raison d'un enracinement devenu précaire engendré par la forte déclivité du terrain et du phénomène de ravinement, ont été marqués en répondant à ces mêmes objectifs.

Ce projet comprend l'utilisation d'un hélicoptère durant 3 jours afin d'extraire environ 200 arbres, malades, dangereux ou gênant le développement des autres. Après examen des différents modes d'intervention possibles, il a été confirmé que l'hélicoptère a l'avantage de pouvoir extraire par les airs les troncs de manière rapide et sans atteinte au sol (autres arbres, faune, érosion du sol fragile en raison de la pente). Une intervention de cette ampleur au sol, apparemment plus douce, aurait au contraire conduit à des dommages beaucoup plus conséquents pour le terrain, la flore et la faune. Des opérations similaires ont été conduites récemment par les SIG sur les rives du Rhône ou dans les bois de la Grille ou des Frères.

L'ampleur de l'abattage est liée au fait que ce type d'entretien ne se fait qu'en hiver et peu fréquemment, justement pour déranger le moins possible la faune et la flore. Si des abattages isolés ont été réalisés pour des raisons de sécurité de manière régulière, aucune action de véritable revitalisation de la forêt n'a été entreprise depuis plus de 20 ans.

Les services de la Ville de Carouge ont préparé cette opération d'envergure avec l'unique objectif de sécuriser et de garantir le développement à long terme de la zone forestière de Pinchat-Moraines. Ce projet ne répond évidemment à aucune volonté d'urbanisation, mais uniquement à la préoccupation de la préservation de cet espace forestier et de sa meilleure santé.

En raison de la proximité des élections municipales et en lien à l'attention toute particulière portée actuellement par le public aux questions d'abattage des arbres, le vote au Conseil municipal en décembre a donné lieu à de nombreux refus et abstentions de celles et ceux ne voulant pas assumer un tel projet en période électorale ou qui ont choisi d'utiliser cet entretien technique pour en faire une tribune politique, ce qui est regrettable.

Dans les discussions préalables, les préoccupations ont d'ailleurs porté quasi-exclusivement sur les moyens d'action (hélicoptère vs tractage ou chenillettes, …) et non sur la pertinence de l'intervention de revitalisation telle que présentée par les spécialistes forestiers. Le préavis favorable de la commission était illustratif avec 10 pour, 2 contre (en raison de l'usage de l'hélicoptère) et une abstention.

Depuis le vote par le Conseil municipal en décembre dernier, les informations partielles et orientées distillées par certain.e.s, allant jusqu'à faire croire que le Conseil administratif mentirait volontairement à la population et aurait des « plans cachés » derrière ces abattages, ont fait réagir certains milieux genevois de défense du patrimoine arboré contre un projet qui pourtant ne vise qu'à favoriser la préservation et la vitalité d'une forêt.

Dès lors et afin de ne pas laisser cette opération technique visant à préserver la forêt carougeoise faire l'objet de récupérations politiques en cette période électorale, le Conseil administratif a décidé de ne procéder pour l'heure qu'à la coupe des arbres identifiés comme très malades et/ou dangereux et de remettre à l'hiver prochain le travail d'entretien et de revitalisation de la forêt, soit une fois que les esprits politiques se seront reposés et qu'une information préalable supplémentaire et objective aura pu être sereinement partagée.

Pour le Conseil administratif
Nicolas Walder, Conseiller administratif délégué